



Modification simplifiée
Dossier d'approbation
Règlement graphique

Pièce n°6-1
Planche Nord

Vu pour être annexé à la
délibération du 16 avril 2024,
Le Maire,
Nicolas Rivalan



Légende

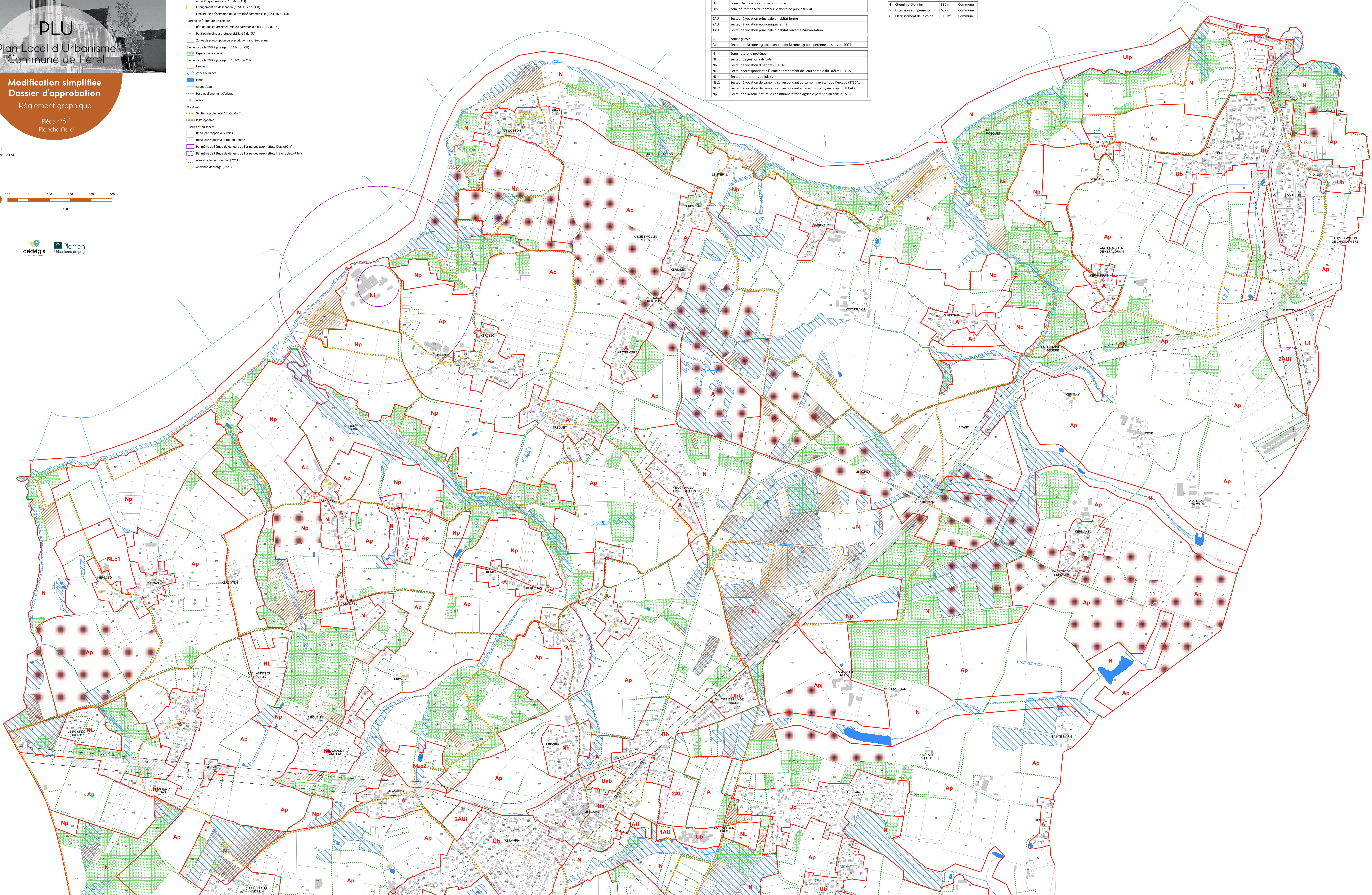
- Limite de zonage
- Limite communale
- Emplacement réservé
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)
- Changement de destination (L151-11 2° du CU)
- Unité de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du CU)
- Patrimoine à protéger ou cumuler
 - Règle de qualité architecturale ou patrimoniale (L151-19 du CU)
 - Petit patrimoine à protéger (L151-19 du CU)
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Eléments de la TVB à protéger (L111-1 du CU)
- Espace boisé classé
- Eléments de la TVB à protéger (L111-23 du CU)
- Landes
- Zones humides
- Nécessaire
- Cours d'eau
- Haut et alignement d'arbres
- Arbre
- Mobilités
 - Sentier à protéger (L151-38 du CU)
 - Piste cyclable
- Risques et nuisances
 - Réseau par rapport aux vides
 - Réseau par rapport à la rue du Pontais
 - Périmètre de l'étude de dangers de l'usine des eaux (effets Mieux 59m)
 - Périmètre de l'étude de dangers de l'usine des eaux (effets inversés 473m)
 - Aléa éboulement de bloc (2015)
 - Ancien décharge (2738)

Liste des types de zone

Ua et Uab	Secteurs du bourg (habitat dense, services publics et privés, commerces)
Ub et Ubb	Secteurs périphériques à vocation principale d'habitat, urbanisation moins dense que le secteur Ua
Ui	Zone à vocation d'équipements sportifs et de loisirs
Uj	Zone urbaine à vocation économique
Uip	Zone de l'emprise du port sur le domaine public fluvial
2AU	Secteur à vocation principale d'habitat fermé
2AU1	Secteur à vocation économique fermé
1AU	Secteur à vocation principale d'habitat ouvert à l'urbanisation
A	Zone agricole
Ap	Secteur de la zone agricole constituant la zone agricole pérenne au sens du SCOT
N	Zone naturelle protégée
Ni	Secteur de gestion sylvoé
Nh	Secteur à vocation d'habitat (STECAL)
Nl	Secteur correspondant à l'usine de traitement de l'eau potable du Drizet (STECAL)
NL	Secteur de terrains de loisirs
NLc1	Secteur à vocation de camping correspondant au camping existant de Kercado (STECAL)
NLc2	Secteur à vocation de camping correspondant au site du Guerny en projet (STECAL)
Np	Secteur de la zone naturelle constituant la zone agricole pérenne au sens du SCOT

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Equipements sportifs et loisirs	10 240 m²	Commune
2	Extension du cimetière	5 622 m²	Commune
3	Extension de l'école	1 107 m²	Commune
4	Chemin piétonnier	380 m²	Commune
5	Extension équipements	687 m²	Commune
6	Élargissement de la voirie	110 m²	Commune





PLU

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Férel

Modification simplifiée

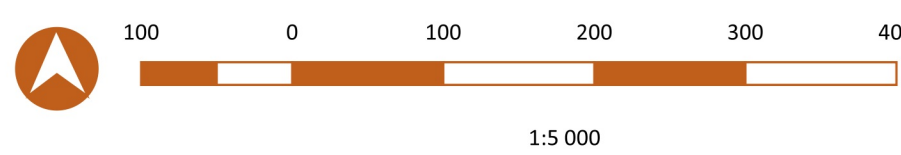
Dossier d'approbation

Règlement graphique

Pièce n°6-2

Planche Sud

Vu pour être annexé à la
délibération du 16 avril 2024,
Le Maire,
Nicolas Rivalan



Légende

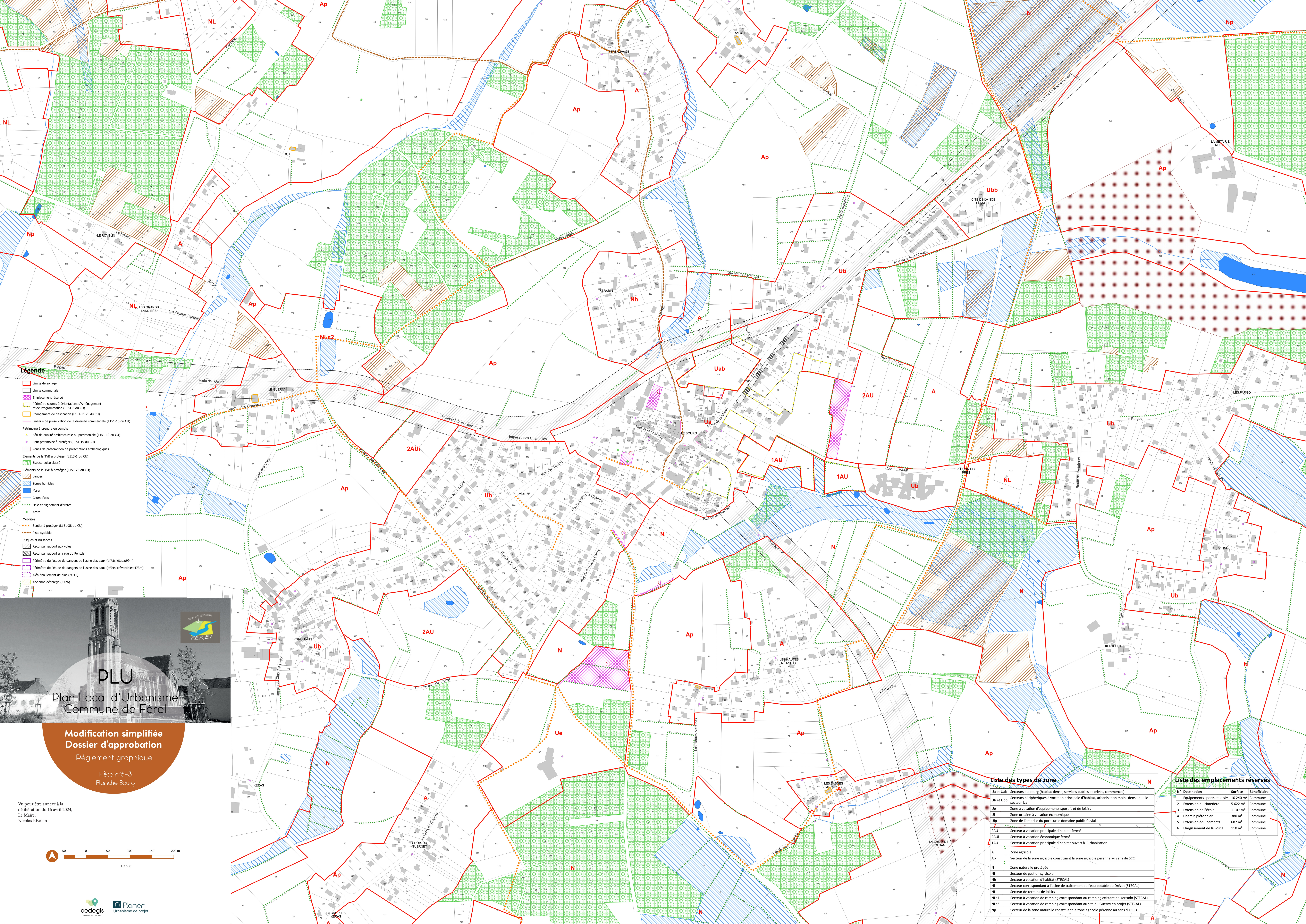
- Limite de zonage
- Limite communale
- Emplacement réservé
- Périmètre soumis à Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-14 du CU)
- Changement de destination (L151-11 2° du CU)
- Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du CU)
- Patrimoine à prendre en compte
 - Bâtiment de qualité architecturale ou patrimoniale (L151-19 du CU)
 - Petit patrimoine à protéger (L151-19 du CU)
 - Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Éléments de la TVB à protéger (L113-1 du CU)
 - Espace boisé classé
- Éléments de la TVB à protéger (L151-23 du CU)
 - Landes
 - Zones humides
 - Mer
 - Cours d'eau
- Hale et alignement d'arbres
- Arbre
- Mobilités
 - Sentier à protéger (L151-38 du CU)
 - Piste cyclable
- Risques et nuisances
 - Recul par rapport aux voies
 - Recul par rapport à la rue du Pontois
 - Périmètre de l'étude de dangers de l'usine des eaux (effets létaux:99m)
 - Périmètre de l'étude de dangers de l'usine des eaux (effets inversibles:473m)
 - Aléa éboulement de bloc (2011)
 - Ancienne décharge (ZV26)

Liste des types de zone

Ua et Uab	Secteurs du bourg (habitat dense, services publics et privés, commerces)
Ub et Ubb	Secteurs périphériques à vocation principale d'habitat, urbanisation moins dense que le secteur Ua
Ue	Zone à vocation d'équipements sportifs et de loisirs
Ui	Zone urbaine à vocation économique
Uip	Zone de l'emprise du port sur le domaine public fluvial
2AU	Secteur à vocation principale d'habitat fermé
2AUI	Secteur à vocation économique fermé
1AU	Secteur à vocation principale d'habitat ouvert à l'urbanisation
A	Zone agricole
Ap	Secteur de la zone agricole constituant la zone agricole pérenne au sens du SCOT
N	Zone naturelle protégée
Nf	Secteur de gestion sylvicole
Nh	Secteur à vocation d'habitat (STECAL)
Ni	Secteur correspondant à l'usine de traitement de l'eau potable du Drézé (STECAL)
NL	Secteur de terrains de loisirs
NLC1	Secteur à vocation de camping correspondant au camping existant de Kercado (STECAL)
NLC2	Secteur à vocation de camping correspondant au site du Guerny en projet (STECAL)
Np	Secteur de la zone naturelle constituant la zone agricole pérenne au sens du SCOT

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1.	Équipements sports et loisirs	10 240 m²	Commune
2.	Extension du cimetière	5 622 m²	Commune
3.	Extension de l'école	1 107 m²	Commune
4.	Chemin piétonnier	380 m²	Commune
5.	Extension équipements	687 m²	Commune
6.	Élargissement de la voirie	110 m²	Commune



- Légende**
- Limite de zonage
 - Limite communale
 - Emplacement réservé
 - Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)
 - Changement de destination (L151-11 2° du CU)
 - Linéaire de préservation de la diversité commerciale (L151-16 du CU)
 - Patrimoine à prendre en compte
 - Bât de qualité architecturale ou patrimoniale (L151-19 du CU)
 - Petit patrimoine à protéger (L151-19 du CU)
 - Zones de présomption de prescriptions archéologiques
 - Éléments de la TVB à protéger (L113-1 du CU)
 - Espace boisé classé
 - Éléments de la TVB à protéger (L151-23 du CU)
 - Landes
 - Zones humides
 - Mare
 - Cours d'eau
 - Haie et alignement d'arbres
 - Arbre
 - Mobilités
 - Sentier à protéger (L151-38 du CU)
 - Piste cyclable
 - Risques et nuisances
 - Recul par rapport aux voies
 - Recul par rapport à la rue du Pontois
 - Périmètre de l'éboute de dangers de l'usine des eaux (effets létaux:39m)
 - Périmètre de l'éboute de dangers de l'usine des eaux (effets inversibles-47m)
 - Aléa éboulement de bloc (2011)
 - Ancienne décharge (2026)



PLU

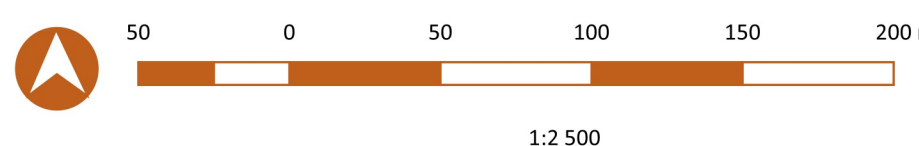
Plan Local d'Urbanisme Commune de Férél

Modification simplifiée Dossier d'approbation

Règlement graphique

Pièce n°6-3
Planche Bourg

Vu pour être annexé à la
délibération du 16 avril 2024,
Le Maire,
Nicolas Rivalan



Liste des types de zone

Ua et Ubb	Secteurs du bourg (habitat dense, services publics et privés, commerces)
Ub et Ubb	Secteurs périphériques à vocation principale d'habitat, urbanisation moins dense que le secteur Ua
Ue	Zone à vocation d'équipements sportifs et de loisirs
Ui	Zone urbaine à vocation économique
Uip	Zone de l'emprise du port sur le domaine public fluvial
2AU	Secteur à vocation principale d'habitat fermé
2AUJ	Secteur à vocation économique fermé
1AU	Secteur à vocation principale d'habitat ouvert à l'urbanisation

A	Zone agricole
Ap	Secteur de la zone agricole constituant la zone agricole pérenne au sens du SCOT
N	Zone naturelle protégée
Nf	Secteur de gestion sylvicole
Nh	Secteur à vocation d'habitat (STECAL)
Ni	Secteur correspondant à l'usine de traitement de l'eau potable du Drézet (STECAL)
NL	Secteur de terrains de loisirs
NLc1	Secteur à vocation de camping correspondant au camping existant de Kercado (STECAL)
NLc2	Secteur à vocation de camping correspondant au site du Guerny en projet (STECAL)
Np	Secteur de la zone naturelle constituant la zone agricole pérenne au sens du SCOT

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Équipements sportifs et de loisirs	10 240 m²	Commune
2	Extension du cimetière	5 622 m²	Commune
3	Extension de l'école	1 107 m²	Commune
4	Chemin piétonnier	380 m²	Commune
5	Extension équipements	687 m²	Commune
6	Élargissement de la voirie	110 m²	Commune